

COUP DE GUEULE GAGNANT DE LA CGT

LORS DE LA COMMISSION PARITAIRE DU 14/01/2014

CIRCULAIRE



Lors de la dernière Commission Paritaire Mixte de novembre 2013, les employeurs ont fait du forcing pour provoquer une commission paritaire le 14/01/2014 avec un seul point à l'ordre du jour :

- Proposition d'Avenant à la convention collective pour se mettre en conformité avec l'ANI (soit disant !), les employeurs de la branche demandent une dérogation à cet ANI pour les temps partiels.

En novembre, la CGT avait informé les employeurs de la branche, qu'il était hors de question de faire une proposition d'avenant tel que proposée, c'est à dire 4h hebdomadaire, sans journée fixe de travail.

Malgré notre demande de revoir leur copie, la seule proposition faite par les employeurs pour la paritaire du 14 Janvier : toujours 4h hebdomadaire.

C'était sans compter sur les négociatrices CGT, accompagnées du collectif de l'Aide et du Maintien à Domicile, des camarades de la Fédération des Organismes Sociaux dont le secrétaire général.

Ensemble, nous avons envahi la commission paritaire. Ce rapport de force a permis des avancées.

N° 4/2014
Aide à Domicile
23 janvier 2014

En effet, que cet avenant sur les temps partiels soit enlevé dans sa forme par les employeurs et qu'il soit inclus dans une négociation plus large sur toute l'année 2014, centré sur :

- la revalorisation de la valeur du point (gelée depuis 2008),
- les frais professionnels dans leur globalité,
- les conditions de travail,
- la revalorisation des kilomètres gelés depuis 2009.

C'est-à-dire les revendications de la CGT depuis des années.

La prochaine commission paritaire est fixée au 30 janvier, nous comptons revenir en force, s'il le faut, pour maintenir le rapport de force.

Un article sur l'Aide et le Maintien à Domicile va paraître dans l'Humanité le lundi 27 janvier 2014.

Unis, déterminés, nous réussirons.

